
États financiers de Orchestre symphonique de Québec

31 mai 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Orchestre symphonique de Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Orchestre symphonique de Québec (la « Corporation »), qui comprennent le bilan au 31 mai 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mai 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Corporation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Corporation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[REDACTED]

[REDACTED]

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique [REDACTED]

Orchestre symphonique de Québec**État des résultats**

Exercice terminé le 31 mai 2022

	Annexes	2022	2021
		\$	\$
Produits			
Opérations	A	1 535 328	633 829
Activités de financement	B	1 072 780	774 394
Revenus administratifs		17 247	36 726
Subventions	C	5 525 174	6 471 639
		8 150 529	7 916 588
Charges			
Production	D	5 079 714	4 670 625
Communication et marketing	E	904 149	777 142
Frais d'activités de financement	F	1 178 461	1 070 007
Frais d'administration	G	696 470	742 249
Frais de gestion des placements		2 510	4 616
Amortissement des immobilisations corporelles		19 143	18 878
Taxes		49 814	92 067
		7 930 261	7 375 584
Excédent des produits sur les charges		220 268	541 004

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Orchestre symphonique de Québec**État de l'évolution des actifs nets**

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022		2021
	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
Solde au début (défictaire)	102 408	(29 707)	72 701
Excédent des produits sur les charges	(19 143)	239 411	220 268
Virement pour l'acquisition des immobilisations corporelles	8 689	(8 689)	—
Solde à la fin	91 954	201 015	292 969

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Orchestre symphonique de Québec

Bilan

Exercice terminé le 31 mai 2022

		2022	2021
	Notes	\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		327 997	420 074
Placements à court terme	5	506 845	981 032
Débiteurs	3	1 956 352	1 579 641
Stocks	4	59 272	82 701
Frais payés d'avance		1 832	4 575
		<u>2 852 298</u>	<u>3 068 023</u>
Placements de portefeuille	5	—	803 910
Immobilisations corporelles	6	91 954	102 408
		<u>2 944 252</u>	<u>3 974 341</u>
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	8	844 352	923 567
Produits perçus d'avance	9	7 861	24 780
Subventions reportées	10	1 799 070	2 953 293
		<u>2 651 283</u>	<u>3 901 640</u>
Engagements, baux et contrats	13		
Actifs nets (déficitaires)			
Investis en immobilisations corporelles		91 954	102 408
Non affectés		201 015	(29 707)
		<u>292 969</u>	<u>72 701</u>
		<u>2 944 252</u>	<u>3 974 341</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Orchestre symphonique de Québec**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mai 2022

		2022	2021
	Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		220 268	541 004
Ajustements pour :			
Revenus nets de placements réinvestis		(23 174)	(35 507)
Amortissement des immobilisations corporelles		19 143	18 878
Amortissement des subventions reportées		(2 940 498)	(2 412 500)
Subventions reportées reçues		1 786 275	1 843 275
		(937 986)	(44 850)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	11	(446 673)	(224 032)
		(1 384 659)	(268 882)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(8 689)	(34 482)
Variation nette de placements		1 301 271	200 000
		1 292 582	165 518
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme		—	(183 317)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(92 077)	(286 681)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		420 074	706 755
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	11	327 997	420 074

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Statut juridique et nature des activités

Orchestre symphonique de Québec (la « Corporation »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 11 octobre 1938, produit et organise des concerts de musique symphonique, principalement à Québec. La Corporation est exemptée d'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », pour les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1 février 2021, la Société a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés « modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés »).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Société lors de la transaction. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

La Société a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1 février 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la Société, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allégement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la Société ou sur les informations à fournir.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

La Corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les transactions autres que les apports sont enregistrées conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif comme suit :

Les produits provenant des opérations sont inscrits lorsque les services sont rendus;

Les dons, les souscriptions et les commandites sont inscrits au moment où ils sont expressément confirmés ou en fonction de l'objet auquel ils se rapportent;

Les subventions sont inscrites à la date de leur autorisation par l'organisme donateur ou en fonction de l'objet auquel elles se rapportent;

Les services reçus à titre gratuit sont comptabilisés à la fois comme produits et comme charges à la juste valeur des services reçus établis par les donateurs, sauf pour les heures des bénévoles comptabilisées au salaire minimal selon la loi.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est essentiellement déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Instruments de musique	10 ans

Réduction de valeur des immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Corporation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises par la suite.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, le découvert bancaire et l'emprunt bancaire.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Sauf dans le cas des actions rachetables, les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Société dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Sauf dans le cas des actions rachetables, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans la rubrique Autres produits de l'état des résultats.

Actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale

Les actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale sont classées comme passifs financiers à leur valeur de rachat.

De telles actions ne sont jamais reclassées comme capitaux propres. Tout ajustement qui en résulte est comptabilisé dans les bénéfices non répartis ou sous un poste distinct des capitaux propres. Tout montant présenté sous un poste distinct des capitaux propres sera porté au débit des bénéfices non répartis à mesure que les actions seront appelées au rachat.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Société comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée.

2. Méthodes comptables (suite)*Charges interdépartementales*

Les charges de télémarketing sont ventilées entre les départements de communication, de marketing et des activités de financement en fonction du nombre d'heures réelles consacrées par les différentes ressources.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction produise des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre de l'actif et du passif, sur les renseignements fournis quant à l'actif et au passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent le coût et la valeur nette de réalisation des stocks et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	2022	2021
	\$	\$
Somme à recevoir de la Fondation de l'Orchestre symphonique de Québec	42 538	45 145
Débiteurs	1 913 814	1 534 496
	1 956 352	1 579 641

4. Stocks

	2022	2021
	\$	\$
Objets promotionnels	20 122	23 941
Œuvres d'art	33 150	48 213
Instrument de musique	6 000	6 000
Autres	—	4 547
	59 272	82 701

5. Placements de portefeuille

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Fonds communs et titres du marché monétaire	206 845	41	631 032	35
Certificats de placement garanti	300 000	59	650 000	36
Obligations corporatives	—	—	503 910	28
	506 845	100	1 784 942	100
Tranche à court terme	506 845	100	981 032	55
	—	—	803 910	45

La valeur marchande des placements au 31 mai 2022 est de 506 845 \$ (1 784 942 \$ au 31 mai 2021).

Échéancier des certificats de placement garanti et des obligations au 31 mai 2022, présentés à leur valeur nominale :

	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Certificats de placement garanti	300 000	—	—	300 000
Obligations	—	—	—	—
	300 000	—	—	300 000
Total en %	100	—	—	100

6. Immobilisations corporelles

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	75 089	49 577	25 512
Mobilier et équipement de bureau	30 091	26 738	3 353
Instruments de musique	214 959	151 870	63 089
	320 139	228 185	91 954
			102 408

7. Emprunt bancaire

La Corporation dispose d'un emprunt bancaire de 450 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 1,5 %, garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur les débiteurs et renouvelable annuellement le 30 septembre. Le solde est inutilisé au 31 mai 2022 (inutilisé au 31 mai 2021).

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs	259 729	286 047
Salaires, contributions et vacances	556 829	613 399
Sommes à remettre à l'État	27 794	24 121
	844 352	923 567

9. Produits perçus d'avance

	2022	2021
	\$	\$
Abonnements, guichets et cachets	—	18 760
Commandites, activités corporatives et autres	7 861	6 020
	7 861	24 780

10. Subventions reportées

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement pour les exercices subséquents.

Les variations subies dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	2 953 293	3 522 518
Sommes reçues	1 786 275	1 843 275
Sommes constatées à titre de produits	(2 940 498)	(2 412 500)
Solde à la fin	1 799 070	2 953 293

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs	(376 711)	(854 872)
Stocks	23 429	13 480
Frais payés d'avance	2 744	3 388
Créditeurs et charges à payer	(79 215)	619 462
Produits perçus d'avance	(16 919)	(5 490)
	(446 673)	(224 032)

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022	2021
	\$	\$
Encaisse	327 997	420 074

L'encaisse n'inclut aucune somme (aucune somme au 31 mai 2021) réservée en raison d'affectations d'origine externe.

12. Opérations entre apparentés

La Corporation détient un intérêt économique dans la Fondation de l'Orchestre symphonique de Québec (la « Fondation »), un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), qui a pour objet de recueillir des dons, des legs ou d'autres contributions, d'administrer ses éléments d'actif et d'appuyer la Corporation.

Les principales informations financières de la Fondation aux 31 mai 2022 et 2021 sont présentées dans le tableau suivant :

	2022	2021
	\$	\$
Actif	6 209 053	5 630 869
Passif	718 755	888 463
Soldes des fonds	5 490 298	4 742 406
	6 209 053	5 630 869
Produits	1 162 746	1 845 116
Charges	414 854	357 707
	747 892	1 487 409
	2022	2021
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	577 619	1 426 255
Activités d'investissement	(619 191)	(662 259)
Activités de financement	—	630
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(41 572)	764 626

12. Opérations entre apparentés (suite)

Les opérations conclues par la Corporation avec la Fondation se reflètent dans les états financiers de la façon suivante :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Charges		
Don à la Fondation de l'Orchestre symphonique de Québec	725 000	760 000
À la date du bilan, les soldes suivants sont dus par l'apparenté :		
Débiteurs	42 538	45 145

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

13. Engagements, baux et contrats

Baux et contrats

La Corporation s'est engagée par contrat jusqu'en 2027 pour la location de bureaux, d'équipements, de services informatiques et de services téléphonique. Le solde des engagements de ces contrats s'établit à 369 694 \$.

Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices pour ces contrats se détaillent comme suit :

	\$
2023	104 980
2024	92 133
2025	86 191
2026	79 256
2027	7 134

Participation aux bénéfices

Au cours de l'exercice 2015-2016, la Corporation a instauré un régime de participation aux bénéfices pour ses musiciens. En vertu de ce régime, la Corporation s'engage à leur distribuer une partie de son excédent des produits sur les charges supérieures à 100 000 \$.

Au 31 mai 2022, une somme de 30 077\$ est payable aux musiciens pour l'exercice 2021-2022 (0 \$ au 31 mai 2021) comme stipulé dans une lettre d'entente à cet effet.

14. Services reçus à titre gratuit

Les services reçus à titre gratuit, comptabilisés à la fois comme produits aux postes « Opérations » et « Activités de financement » et comme charges aux postes « Production », « Communication et marketing » et « Activités de financement », totalisent 265 025 \$ pour l'exercice (433 435 \$ en 2021). Ce montant inclut 560 heures (125 heures en 2021) consacrées par des bénévoles à aider la Corporation à assurer la prestation de ses services et comptabilisées au salaire minimal fixé par la loi pour un solde total de 7 653 \$ (1 641 \$ en 2021). Le solde résiduel de 257 372 \$ (401 794 \$ en 2021) est comptabilisé à la juste valeur des services reçus.

15. Instruments financiers

Risque de crédit

La Corporation évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Corporation établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 mai 2022, une provision de 3 505 \$ a été prise (23 396 \$ en 2021).

Risque de taux d'intérêt

La Corporation dispose d'un emprunt bancaire comportant un taux d'intérêt variable, d'une dette à long terme portant intérêt à taux fixe et de placements en titres de revenus fixes. Conséquemment, elle s'expose à un risque de taux d'intérêt sur l'emprunt bancaire, et ce, en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel et sur ces placements en titres de revenus fixes en fonction de la fluctuation de la structure des taux.

Risque de liquidité

L'objectif de la Corporation est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Corporation surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mai 2022, les principaux passifs financiers de la Corporation étaient les créanciers et charges à payer.

16. Fonds philanthropique à la Fondation de l'Orchestre symphonique et Mécénat Placement Culture

Au cours de l'exercice 2020, la Fondation de l'Orchestre symphonique de Québec a créé le « Fonds philanthropique de l'Orchestre » dont l'unique bénéficiaire est l'Orchestre symphonique de Québec. Ce fonds fait l'objet d'une convention à perpétuité, sauf du consentement des parties.

L'Orchestre symphonique de Québec a fait un don de 250 000 \$ au moment de la création du fonds. Cette somme totale de 250 000 \$ a été consentie à la Fondation de l'Orchestre symphonique de Québec pour agir en tant que fondation associée afin de faire une demande de subvention dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture et pourra être récupérée au dixième anniversaire du dépôt de l'aide financière. Une subvention de 117 685 \$ a été accordée par le Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture et est cédée à perpétuité au « Fonds philanthropique de l'Orchestre ».

La valeur marchande du « Fonds philanthropique de l'Orchestre » est de 618 382 \$ au 31 mai 2022. (630 167 \$ au 31 mai 2021).

17. Dépenses minimales de bienfaisance

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, la Corporation doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles (les « dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance sont un montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de la Corporation. Au 31 mai 2022, la Corporation se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

18. Chiffres comparatifs

La présentation de certains chiffres comparatifs a été modifiée afin de refléter la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Orchestre symphonique de Québec**Annexe A – Opérations**

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
Abonnements	128 283	—
Guichets	543 939	49 102
	672 222	49 102
Cachets garantis	582 442	190 872
Captation, diffusion et redevances	186	18 454
Médiation et actions éducatives	87 474	14 135
Objets promotionnels	3 267	28
Autres produits	2 124	733
	675 493	224 222
Commandites de service	187 613	360 505
	1 535 328	633 829

Orchestre symphonique de Québec
Annexe B – Activités de financement
 Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
Dons et legs de particuliers	186 839	252 760
Dons corporatifs	96 991	68 091
Commandites de concerts	380 000	265 000
Activités corporatives	48 581	—
Activités-bénéfice	282 957	145 613
	995 368	731 464
Commandites de service	77 412	42 930
	1 072 780	774 394

Orchestre symphonique de Québec**Annexe C – Subventions**

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Fonctionnement	2 100 000	2 115 065
Mesures particulières à la diffusion	308 247	539 687
Exploration et déploiement numérique	—	100 000
Présentation de spectacles en distanciation physique	—	27 250
Médiation et actions éducatives	2 500	3 350
Conseil des arts du Canada		
Fonctionnement	600 000	660 000
Stratégie numérique	50 000	—
Traduction	—	300
Médiation et actions éducatives	—	8 000
Emploi-Québec	1 763	—
Ministère de la Culture et des Communications	790 498	250 000
Subvention salariale d'urgence Canada (SSUC)	825 258	1 927 531
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)	59 637	99 793
Ville de Québec		
Fonctionnement	702 163	702 163
Aide spéciale	35 108	—
Projet numérique et petit matériel	—	26 500
Médiation et actions éducatives	50 000	12 000
	5 525 174	6 471 639

Orchestre symphonique de Québec**Annexe D – Production**

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 295 353	3 151 337
Partage des bénéfices aux musiciens	30 077	—
Cachets et honoraires	983 957	781 919
Médiation et actions éducatives	98 955	59 565
Location de salles et services	317 569	314 374
Frais de production divers	46 285	41 842
Achat et location de partitions	55 918	40 020
Frais de déplacement et de représentation	155 946	98 276
Transport de matériel	9 671	4 522
Captation, diffusion, multimédia et scénographie	74 697	174 485
Équipements de scène	4 495	780
Instruments de musique	5 315	1 605
	5 078 238	4 668 725
Commandites de service	1 476	1 900
	5 079 714	4 670 625

Orchestre symphonique de Québec
Annexe E – Communication et marketing
 Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et charges sociales	263 209	276 023
Télémarketing	3 574	—
Gestion des opérations de billetteries	59 193	28 534
Communication		
Conception et graphisme	29 391	29 951
Publicité	204 688	32 383
Frais d'envoi et distribution	1 337	3 612
Frais d'impressions	39 083	—
Promotion	51 269	14 068
Marketing		
Honoraires professionnels	5 915	5 849
Site web et développement numérique	23 002	13 862
Programme de soirée La Note	26 156	7 503
Relations publiques	1 865	264
Coûts des objets promotionnels	6 488	1 448
Autres frais	2 842	3 671
	718 012	417 168
Commandites de service	186 137	359 974
	904 149	777 142

Orchestre symphonique de Québec
Annexe F – Frais d'activités de financement
 Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et charges sociales	209 851	169 834
Activités-bénéfice	77 575	29 518
Honoraires	20 797	4 590
Télémarketing	6 439	6 875
Activités corporatives	9 907	—
Frais d'envoi	5 350	9 534
Campagne de sociofinancement	4 518	4 479
Coûts des dons en nature vendus	19 708	25 049
Autres frais	21 905	18 567
	376 049	268 446
 Don à la Fondation de l'Orchestre symphonique de Québec	 725 000	 760 000
Commandites de service	77 412	41 561
	1 178 461	1 070 007

Orchestre symphonique de Québec**Annexe G – Frais d'administration**

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et charges sociales	413 311	472 854
Formation	26 352	10 271
Loyer	81 749	78 276
Assurances	28 430	27 144
Cotisations	7 941	8 847
Frais de déplacement et de représentation	164	154
Honoraires	46 125	45 166
Service informatique et traitement de la paie	46 625	48 486
Télécommunications et frais d'envoi	7 385	5 564
Dépenses de bureau	20 508	20 208
Achat, location et entretien de l'équipement	12 512	15 744
Intérêts sur la dette à long terme	—	3 828
Autres	5 368	5 707
	696 470	742 249